

L'ACCÈS À DES SERVICES ÉDUCATIFS À L'ENFANCE DE QUALITÉ

Recherche et analyse : Christa Japel, Département d'éducation et formation spécialisées, Université du Québec à Montréal (UQAM)

Révision : Le comité de révision et les réviseurs externes suivants : Isabelle Laurin, Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal; Lucie Champagne, Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ)*

Quel est l'état de la situation au Québec ?

L'ACCÈS AUX SERVICES ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Dans le présent document, l'expression « services éducatifs à l'enfance » désigne à la fois les services de garde éducatifs à l'enfance et les maternelles 4 ans.

Depuis 1997, le réseau québécois de services éducatifs à l'enfance a connu une croissance rapide.

En 1997, environ

20 %

des enfants de 0 à 4 ans avaient accès à une place subventionnée.



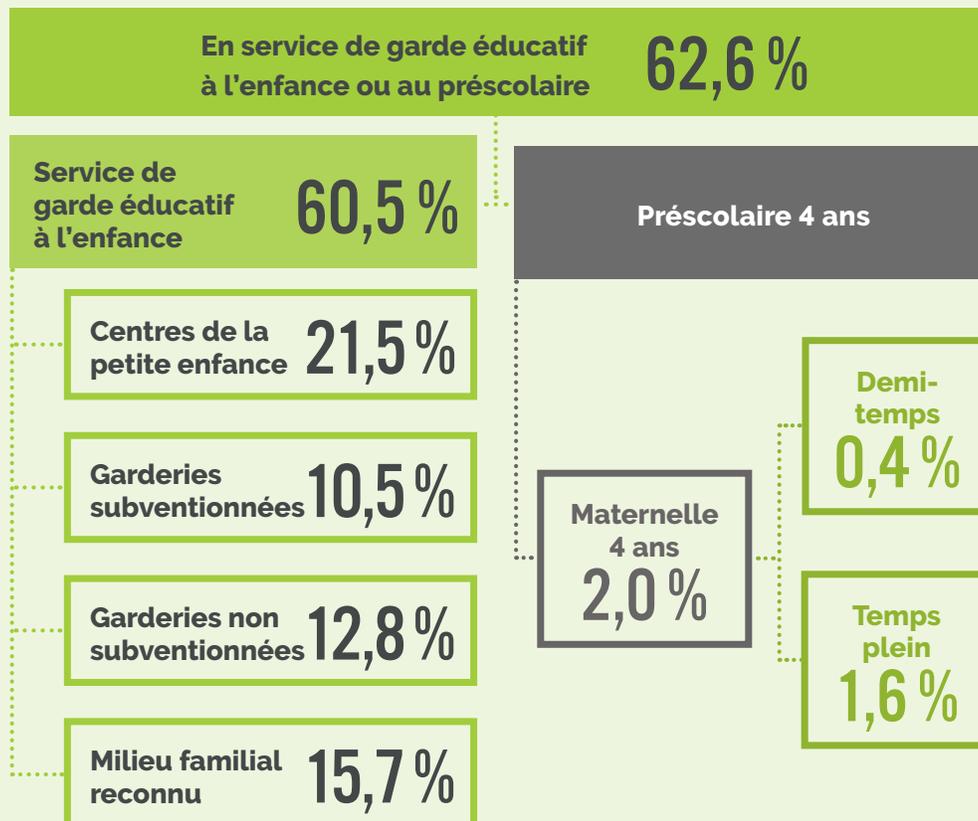
En 2016-2017,

62,6 %

des enfants de 0 à 4 ans se trouvaient dans des services de garde éducatifs pour lesquels un soutien financier gouvernemental était accordé, soit par l'octroi de subventions aux services ou d'un crédit d'impôt aux parents²⁸¹.

* Les membres du comité de révision sont présentés à la page 2 du Portrait.

Répartition des enfants âgés de 0 à 4 ans selon les services éducatifs qu'ils fréquentent au Québec en 2019



Sources : Ministère de la Famille, modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance, données au 31 décembre 2019; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), données sur le préscolaire 4 ans en 2019-2020, bilan 1; Institut de la statistique du Québec (ISQ), projections démographiques au 1^{er} juillet 2019.

Note : Excluant les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) autochtones sous entente de délégation de pouvoir.

Nous savons également qu'en 2019-2020, 2,4% des enfants de 0 à 4 ans fréquentaient le programme Passe-Partout. Ce programme offre aux enfants de 4 ans une expérience éducative complémentaire à celle des services de garde éducatifs à l'enfance, afin qu'ils profitent pleinement de ce que l'école aura à leur offrir. Le programme inclut également une préparation des parents à la transition scolaire de leur enfant.

Selon l'*Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017*, la très vaste majorité (92%) des enfants de maternelle avait été gardée sur une base régulière, à temps plein ou à temps partiel, **à un moment ou un autre avant la maternelle**²⁸².

Les tout-petits n'ont pas tous accès à un service éducatif dès les premières années de vie, à commencer par ceux qui grandissent dans des quartiers plus défavorisés (selon l'indice de défavorisation matérielle), qui sont moins bien desservis²⁸³. Les enfants qui ont un handicap ou une incapacité ont aussi plus difficilement accès à un service éducatif de qualité, notamment en raison de l'environnement physique parfois inapproprié pour accueillir un enfant ayant une déficience ou un handicap²⁸⁴.



La vérificatrice générale du Québec constatait justement, dans le tome d'octobre 2020 de son rapport 2020-2021, que **46 000 enfants étaient toujours en attente d'une place dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance**²⁸⁵. À ceux-ci s'ajoutaient 9 000 enfants qui fréquentaient un service de garde éducatif à l'enfance non subventionné et dont les parents désiraient obtenir une place dans un service de garde subventionné.

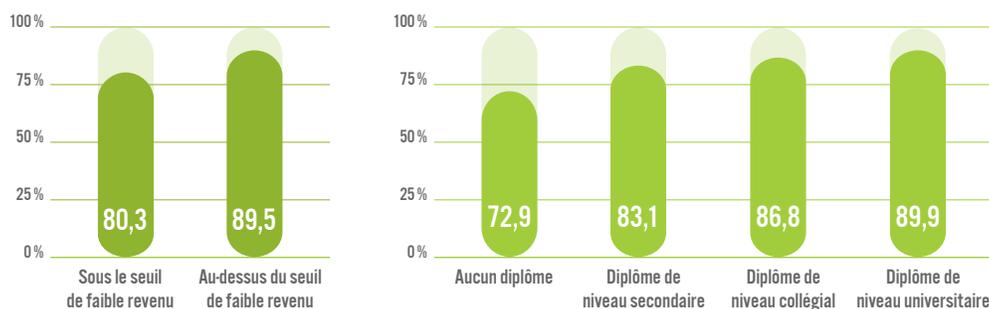
L'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance du réseau pouvait s'avérer encore plus difficile pour les parents ayant un horaire de travail atypique (temps partiel, soir, nuit, fin de semaine, une semaine sur deux). Le taux de placement de leur enfant pour ces parents est en effet plus faible (71%) que chez les parents désirant une place avec un horaire usuel (85%).



La vérificatrice générale constatait également un taux de placement plus faible pour les enfants qui présentaient un syndrome diagnostiqué par un professionnel de la santé, comme un trouble du spectre de l'autisme, et dont l'état avait été signalé par leurs parents dans leur dossier sur La Place 0-5. Ces enfants affichaient un taux de placement de 73%, alors que le taux était de 83% pour les enfants sans besoins particuliers.

Nous savons aussi qu'en 2016-2017, au Québec, la proportion d'enfants de maternelle 5 ans n'ayant pas fréquenté un service éducatif (services de garde éducatifs à l'enfance, maternelle 4 ans et programme Passe-Partout) pendant au moins une période de 3 mois avant la maternelle 5 ans était plus élevée chez ceux qui vivaient dans un ménage à faible revenu (selon la Mesure de faible revenu) et chez ceux dont les parents ne disposaient d'aucun diplôme comparativement aux autres.

Enfants ayant fréquenté un service éducatif entre la naissance et la maternelle (services de garde éducatifs à l'enfance, maternelle 4 ans et programme Passe-Partout) selon certaines caractéristiques liées à l'enfant et à la famille, enfants à la maternelle, Québec, 2017



Sources : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017*.

LA QUALITÉ DES SERVICES ÉDUCATIFS À LA PETITE ENFANCE

La qualité d'un service éducatif peut être évaluée selon deux dimensions :

La qualité structurelle :

ratio intervenant-enfants, taille du groupe, formation et rémunération du personnel, aménagement de l'espace, matériel disponible, présence d'un programme éducatif

La qualité des processus :

diversité des activités, qualité des interactions entre l'éducatrice et l'enfant, habiletés du personnel éducatif pour soutenir le développement global, relation avec les parents²⁸⁶

Même si la plupart des services de garde éducatifs à l'enfance obtiennent un score moyen considéré comme acceptable, une proportion non négligeable d'enfants québécois fréquentaient des services éducatifs de faible ou très faible qualité en 2014. Cette proportion est toutefois relativement moins élevée dans les CPE. Le tableau qui suit présente les résultats les plus récents dont nous disposons pour chaque type de service de garde éducatif à l'enfance.

Répartition des enfants selon la qualité du service éducatif qu'ils fréquentent et leur groupe d'âge en 2014 (données en pourcentage)

	EXCELLENTE QUALITÉ	BONNE QUALITÉ	QUALITÉ ACCEPTABLE	FAIBLE QUALITÉ	TRÈS FAIBLE QUALITÉ
CPE 0 à 18 mois	6,7	60,6	30,7	2,0	0
CPE 18 mois à 5 ans	2,7	42,3	51,0	3,4	0,6
Garderie non subventionnée 0 à 18 mois	0	7,2	51,6	38,3	2,9
Garderie non subventionnée 18 mois à 5 ans	0	10,3	53,4	34,1	2,2

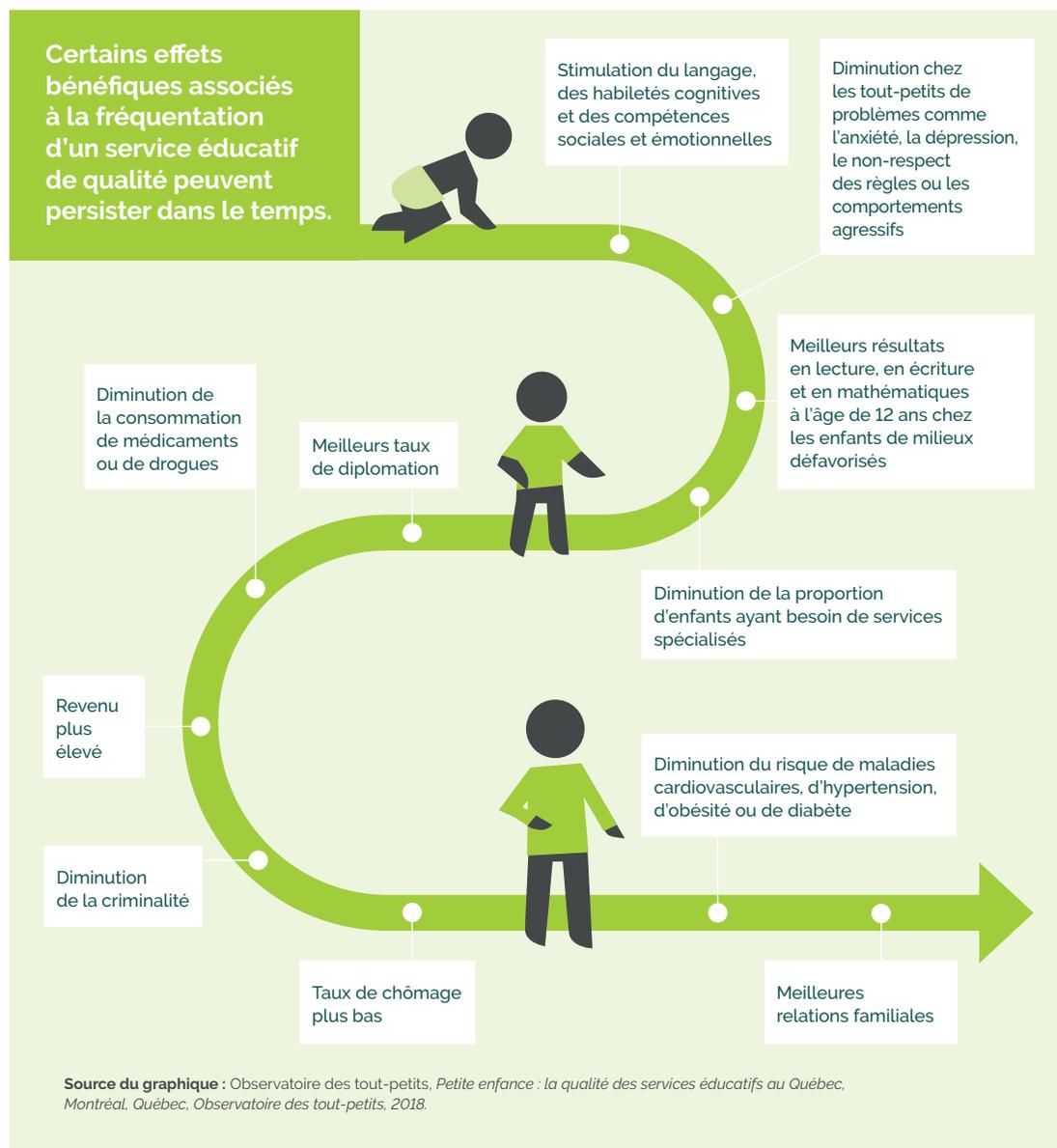
Source : Enquête Grandir en qualité 2014.



Bien que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec interdise toute discrimination basée sur le handicap, les parents d'enfants ayant des besoins particuliers doivent effectuer davantage de démarches auprès des services éducatifs, qui peuvent parfois être moins ouverts à l'idée d'accueillir ces tout-petits²⁸⁷. Il peut aussi arriver que les services éducatifs n'aient tout simplement pas les ressources matérielles et humaines nécessaires pour accueillir ces enfants. L'intégration des enfants à besoins particuliers dans les services éducatifs à l'enfance présente de nombreux défis.

Quel est le lien entre l'accès à des services éducatifs de qualité et le développement des tout-petits ?

Les services éducatifs à l'enfance sont complémentaires au rôle des parents²⁸⁸. Des services de qualité peuvent avoir une influence sur plusieurs sphères du développement de l'enfant et peuvent présenter des bénéfices à long terme²⁸⁹. Ils peuvent aussi faire en sorte que les enfants de familles à faible revenu soient moins susceptibles d'être vulnérables sur le plan de leur développement²⁹⁰.



Quelles sont les principales politiques publiques en place au Québec?

POLITIQUES	POLITIQUE FAMILIALE	LOI SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE	RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE
GOUVERNEMENTS	Québec	Québec	Québec
OBJECTIFS	La politique familiale du Québec chapeaute plusieurs mesures d'aide aux familles, dont les services de garde subventionnés. Elle chapeaute par ailleurs des mesures de soutien financier et de conciliation famille-travail ²⁹¹ .	Promouvoir la qualité des services éducatifs à la petite enfance en vue d'assurer la santé et le développement des tout-petits, notamment ceux ayant un handicap ou une incapacité ou qui vivent en milieu défavorisé ²⁹² .	Fournir des précisions sur les ratios enfants-éducateur selon l'âge des enfants et le type de milieu éducatif, sur la superficie minimale requise par enfant dans les installations et sur les qualifications exigées pour le personnel éducateur ²⁹³ .
CRÉATION ET MISES À JOUR	La politique <i>Les enfants au cœur de nos choix</i> a été lancée en 1997 ²⁹⁴ . Au Québec, on peut faire remonter à 1945 les premières politiques en faveur des familles, alors que le gouvernement fédéral créait ses premières allocations familiales ²⁹⁵ .	La <i>Loi sur les services de garde à l'enfance</i> a été adoptée en 1979, puis renommée en 1997 <i>Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance</i> . Cette loi a été abrogée en 2006 et remplacée à ce moment par la <i>Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (LSGEE).	Dans la foulée de l'adoption de la LSGEE, le gouvernement a adopté le <i>Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</i> (RSGEE) en 2006.
PORTÉE	La politique familiale québécoise inclut plusieurs mesures d'aide aux familles. Il est donc difficile de mesurer sa portée globale. Il est préférable de regarder les effets des différentes mesures qui en découlent, comme les services de garde subventionnés, l'Allocation famille et les mesures de soutien financier pour les familles à faible revenu, entre autres.	En 2019, 261 097 enfants (60,5 %) fréquentaient un service de garde éducatif à l'enfance reconnu par le ministère de la Famille et 8 793 (2,0 %) fréquentaient la maternelle 4 ans. Par ailleurs, 161 391 enfants (37,4 %) ne fréquentaient ni un service éducatif reconnu ni une maternelle 4 ans ²⁹⁶ .	



POLITIQUES	PROGRAMME D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE 4 ANS	PROTOCOLES D'ENTENTE ENTRE LES CISSS OU CIUSSS ET LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (CPE OU GARDERIES)	LOI VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ ÉDUCATIVE ET À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (PROJET DE LOI N° 143)
GOUVERNEMENTS	Québec	Québec	Québec
OBJECTIFS	Offrir des chances égales à tous les enfants, s'assurer que chaque enfant se développe dans tous les domaines et faire en sorte qu'il croie en ses capacités et découvre le plaisir d'apprendre. Le programme éducatif de la maternelle 4 ans s'inscrit en continuité et en accord avec le programme éducatif Accueillir la petite enfance.	Faciliter l'intégration des enfants vulnérables dans les CPE ou garderies subventionnées et faciliter l'accès des enfants à besoins particuliers aux services de santé. Les protocoles d'entente permettent aux parents d'être exemptés de toute contribution financière pour les services éducatifs de leur enfant si cela est recommandé par un CISSS ou CIUSSS.	Cette <i>Loi</i> a pour objectif de rehausser la qualité de tous les services de garde éducatifs à l'enfance et de favoriser la réussite des enfants qui les fréquentent. Elle vise aussi à mieux soutenir le développement des enfants et à mieux les préparer à leur transition scolaire. Une section concernant le dossier éducatif de l'enfant est incluse dans la <i>Loi</i> ²⁹⁷ .
CRÉATION ET MISES À JOUR	En juin 2019, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi visant à faire en sorte que toutes les écoles, publiques ou privées, puissent offrir la maternelle 4 ans à temps plein dès l'année 2020-2021. Ce programme sera remplacé par le Programme-cycle de l'éducation préscolaire, qui harmonisera les trois programmes préscolaires pour la maternelle 4 ans à temps partiel, à temps plein et la maternelle 5 ans en un seul programme-cycle. Le programme sera en vigueur en septembre 2021.	Un premier guide d'implantation de l'entente a été proposé en mars 2002 ²⁹⁸ .	La <i>Loi</i> est entrée en vigueur le 8 juin 2019.
PORTÉE	La loi permet le déploiement à grande échelle de la maternelle 4 ans à temps plein, qui était offerte depuis 2013-2014 uniquement en milieu défavorisé. La loi prévoit, à terme, la reconnaissance du droit à ce service pour tous les enfants de 4 ans. Même si elle se généralise, la fréquentation du service demeurera facultative.	En 2008, près de la moitié des CPE avait signé une telle entente, mais environ les deux tiers d'entre eux indiquaient ne pas pouvoir accueillir tous les enfants recommandés faute de places disponibles ²⁹⁹ . Les enfants qui fréquentent les CPE dans les communautés des Premières Nations sont exclus des protocoles d'entente.	Cette <i>Loi</i> concerne tous les centres de la petite enfance, les garderies et les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial ³⁰⁰ .



De son côté, le programme Passe-Partout offre aux enfants de 4 ans une expérience éducative complémentaire à celle des services de garde éducatifs à l'enfance, afin qu'ils profitent pleinement de ce que l'école aura à leur offrir. Le programme inclut également une préparation des parents à la transition scolaire de leur enfant³⁰¹.

Outre les politiques du gouvernement du Québec, il existe des mesures mises en place pour faciliter l'accès des tout-petits à des services de garde éducatifs à l'enfance et pour améliorer la qualité de ces services. Notamment, les haltes-garderies sont des services qui ont comme mission de contribuer au développement global des enfants. Elles visent en priorité les parents et les enfants qui ne sont pas joints par les centres de la petite enfance, les garderies privées ou les services de garde en milieu familial³⁰².



Afin de mieux répondre aux besoins d'accès des enfants handicapés ou ayant une incapacité et pour mieux soutenir les milieux qui les accueillent, le ministère de la Famille offre l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé dans un service de garde éducatif à l'enfance. Celle-ci a pour objectif la participation sociale de l'enfant, à savoir son adaptation et sa participation à la vie de groupe ainsi qu'aux activités. Une partie du financement va à la gestion du dossier et à l'achat de ressources matérielles (équipement et matériel spécialisés, adaptation du matériel déjà en place, aménagement des locaux, etc.). Une autre partie sert à financer les ressources humaines³⁰³.



À quel point ces politiques sont-elles efficaces ?

DES POLITIQUES QUI FAVORISENT LE DÉVELOPPEMENT

Selon une recherche menée auprès des tout-petits montréalais, les enfants de familles à faible revenu ayant fréquenté exclusivement un service éducatif à l'enfance pendant leur parcours préscolaire sont moins susceptibles d'être vulnérables dans deux domaines ou plus de leur développement comparativement à leurs pairs n'ayant fréquenté aucun service éducatif³⁰⁴.



Nous savons également qu'à Montréal les enfants immigrants de première génération qui ont fréquenté exclusivement un CPE ou une maternelle 4 ans à mi-temps sont près de 5 fois moins susceptibles d'être vulnérables dans au moins un domaine de développement que ceux qui n'ont fréquenté aucun service éducatif³⁰⁵.

Au Québec, les enfants ayant participé au programme Passe-Partout ont une plus faible probabilité que les enfants n'ayant participé à aucun programme préscolaire public d'être vulnérables dans au moins un domaine de développement³⁰⁶.



Toutefois, dans l'*Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017*, la fréquentation des services de garde éducatifs à l'enfance était associée à une diminution du risque de vulnérabilité pour un seul des cinq domaines de développement, le domaine « Habilités de communication et connaissances générales ». Ce phénomène concerne autant les enfants vivant dans un ménage à faible revenu que les autres enfants³⁰⁷.

Le rapport réalisé par Catherine Haeck indique que les études canadiennes sur le programme québécois des services de garde à contribution réduite ont démontré que cette initiative avait eu des retombées positives importantes sur la participation au travail des mères. Par contre, peu d'effets en moyenne ont été documentés sur le développement cognitif et comportemental des enfants. Une combinaison de facteurs, y compris la qualité variable des services et l'intensité de garde accrue, peut expliquer ces résultats chez les enfants. Par ailleurs, des études québécoises et américaines ont démontré que les services de garde éducatifs de haute qualité peuvent avoir des effets positifs sur le développement des tout-petits de milieux défavorisés. Il faut donc insister sur l'importance de la qualité des milieux de garde au Québec et sur le rôle de surveillance du ministère de la Famille.

Dans son rapport, l'équipe de Thomas Saias souligne que le fait de ne pas fréquenter un SGEE a des conséquences immédiates et à long terme pour les tout-petits vivant dans des contextes précaires. Mais plus encore, cela les prive du dépistage de troubles potentiels, influant sur leur trajectoire déjà contrainte par les inégalités sociales³⁰⁸.

UN ACCÈS PARFOIS LIMITÉ

Au Québec, ce ne sont pas tous les tout-petits qui ont accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En effet, ce sont les familles les mieux nanties et les plus éduquées qui utiliseraient le plus ces services³⁰⁹. Or, selon plusieurs études, les enfants grandissant dans un milieu défavorisé, les enfants immigrants, les enfants victimes de maltraitance et les enfants autochtones sont ceux qui pourraient bénéficier le plus des services éducatifs à l'enfance³¹⁰.

Les barrières d'accès à un service de garde éducatif à l'enfance de qualité sont nombreuses :

- L'absence de places dans les services éducatifs du quartier où habite la famille ;
- Des services qui ne sont pas abordables pour la famille ;
- Des services qui ne sont pas de la qualité désirée ;
- Des services qui ne correspondent pas aux horaires de travail des parents ;
- Des services qui ne sont pas régis par la loi et qui ne sont donc pas tenus d'appliquer un programme éducatif ;
- Le manque de formation du personnel éducateur ;
- L'impossibilité pour les services d'accueillir tous les enfants d'une même famille ;
- L'insuffisance de ressources spécialisées pour répondre aux besoins particuliers d'un enfant ;
- L'environnement physique est inapproprié pour accueillir un enfant ayant une déficience ou un handicap³¹¹.



D'autres barrières d'accès s'ajoutent dans le cas des familles immigrantes au Québec :



- **Le fait que les enfants des demandeurs d'asile et ceux dont les parents sont sans statut, étudiants étrangers ou travailleurs temporaires ne sont pas protégés par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.** Ces familles n'ont donc pas accès aux services de garde à tarif réduit financés par le gouvernement. En fait, les migrants sans statut et les demandeurs d'asile n'ont pas accès aux CPE et doivent donc payer le plein tarif de garderies non subventionnées.



- **La méconnaissance des services et des modalités d'inscription par les familles nouvellement arrivées³¹².**

Comment pourrions-nous faire mieux ?

COMMENT AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES ?

Au Québec, ce sont les familles les mieux nanties et les plus éduquées qui utiliseraient le plus les services éducatifs à l'enfance de qualité³¹³. À l'été 2019, le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, a d'ailleurs exprimé sa préoccupation quant aux tout-petits qui ne fréquentent pas actuellement les services éducatifs. Un comité-conseil a alors été mandaté pour se pencher sur la question. Afin de s'assurer que tous les tout-petits qui pourraient en bénéficier peuvent avoir accès aux services éducatifs qui répondent le plus adéquatement à leurs besoins, le comité-conseil recommande de s'appuyer sur les meilleures pratiques au Québec et ailleurs dans le monde pour déployer une stratégie globale qui met de l'avant quatre axes d'intervention :

- 1 Aller à la rencontre des familles et miser sur plusieurs portes d'entrée ;
- 2 Améliorer l'accès et la qualité des services et les adapter pour répondre adéquatement aux besoins des familles les plus vulnérables, et réduire les iniquités ;
- 3 Mieux comprendre les besoins et évaluer les actions en place, dans une perspective d'amélioration continue ;
- 4 Soutenir la mobilisation et le travail intersectoriel à tous les paliers. Ces axes sont interreliés et complémentaires les uns aux autres³¹⁴.

Des études rapportent également que le fait de soutenir le travail et l'offre de services complémentaires des organismes communautaires qui offrent des activités de haltes-garderies (centres de femmes, organismes en immigration), des organismes communautaires Famille et des centres d'amitié autochtones est une mesure efficace pour aider les parents de tout-petits qui ont plus difficilement accès aux services éducatifs à l'enfance, notamment les nouveaux arrivants³¹⁵.

Il a été démontré que les organismes communautaires entretiennent un lien étroit avec les familles plus vulnérables, à commencer par celles issues de l'immigration. En 2017-2018, près de quatre haltes-garderies communautaires sur cinq (80 %) ont accueilli des enfants provenant de familles immigrantes. Par ailleurs, durant cette même période, environ 86 % des haltes-garderies ont reçu des enfants qui avaient un handicap ou une incapacité ou qui étaient issus de l'immigration³¹⁶.



À GARDER EN TÊTE

Les haltes-garderies communautaires peuvent aider les parents de manière temporaire.

À cet égard, elles jouent un rôle important. La recherche montre toutefois qu'il est préférable qu'un enfant fréquente un service éducatif (CPE ou garderie) dès son plus jeune âge afin de réduire le nombre de transitions d'un environnement à un autre dans son parcours. Les transitions peuvent causer de l'instabilité et nuire au développement de l'enfant³¹⁷. De plus, il faut préciser que les activités de haltes-garderies offertes par les organismes communautaires ne sont pas reconnues à titre de services de garde éducatifs à l'enfance au sens de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et ne bénéficient donc pas du même encadrement. Soulignons toutefois que l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec a produit le programme éducatif *Je grandis en halte-garderie* et accompagne les équipes des haltes-garderies communautaires dans l'appropriation du programme, inspiré du programme *Accueillir la petite enfance* et adapté à la réalité des haltes-garderies.

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES ?

La recherche souligne l'importance de la formation du personnel pour améliorer la qualité des services éducatifs :



- Les intervenants avec un niveau élevé de formation initiale offrent de meilleurs soins personnels aux enfants, sont plus sensibles à leurs besoins et interagissent davantage avec eux;
- Une formation spécialisée en petite enfance permet au personnel éducatif d'offrir un environnement adapté et stimulant aux enfants (le DEC Techniques d'éducation à l'enfance constitue la base d'une formation adéquate);
- Participer à des activités de formation continue basée sur les meilleures pratiques serait associé à une offre de services éducatifs de plus grande qualité³¹⁸.

Par ailleurs, poursuivre les efforts visant à faire en sorte que tous les services de garde éducatifs à l'enfance remplissent l'obligation de deux éducatrices sur trois qualifiées est une mesure qui pourrait améliorer la qualité des services³¹⁹.

Des politiques qui viseraient à accompagner et à outiller les éducatrices dans le cadre de leur pratique au quotidien pourraient aussi permettre de bonifier la qualité éducative. De telles mesures sont particulièrement efficaces lorsqu'elles consistent à mettre à la disposition des éducatrices une conseillère pédagogique ou des informations sur les meilleures pratiques en milieux de garde³²⁰.

L'EXEMPLE DES CANTONS-DE-L'EST

Dans le cadre d'un projet pilote, des gestionnaires de CPE des Cantons-de-l'Est ont reçu une formation sur le concept de qualité. La qualité de l'environnement éducatif du CPE était alors observée avant et après trois sessions de formation du personnel éducateur. L'évaluation du projet a révélé que cette formation sur mesure du personnel basée sur des données probantes et les meilleures pratiques a eu une incidence positive sur la qualité des CPE participants³²¹.

Enfin, rappelons que plusieurs éléments contextuels demeurent importants pour assurer la qualité des services éducatifs :



- Un horaire constant mais souple, qui respecte le rythme des tout-petits, ainsi que des périodes de transition stimulantes;
- Une offre de livres pour enfants qui est riche et variée;
- Des jouets qui favorisent le développement global des enfants et qui représentent la diversité culturelle des familles;
- Des environnements intérieurs et extérieurs sécuritaires et bien entretenus qui favorisent le jeu libre;
- Un mobilier adapté à la taille ou au handicap des enfants;
- Des aliments sains et variés, et des moments de repas détendus³²².

Les municipalités ont aussi les pouvoirs et les compétences pour agir sur l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et sur leur qualité.

Les municipalités peuvent :

favoriser les projets de services de garde éducatifs les plus intéressants pour la communauté;

adopter une réglementation qui protège la qualité;

faire connaître davantage les services éducatifs à l'enfance offerts dans la communauté³²³.



L'Observatoire des tout-petits a consacré en 2018 une [brochure](#) aux leviers dont disposent les municipalités pour soutenir les services éducatifs à l'enfance.